## VOTEZ SYNERGIE-OFFICIERS NOTRE PROJET, VOTRE AVENIR

Un corps unique de commandement et de direction au parcours de carrière rénové et à la gestion adaptée

## **POUR UNE REFORME NECESSAIRE ET JUSTE DE LA PROCEDURE PENALE**

Depuis plusieurs années déjà, le signal d'alerte concernant l'évolution de la filière judiciaire a été tiré. Complexification des normes, défiance systématique vis à vis de la parole et de l'action des enquêteurs, réponse pénale inadaptée, perspectives d'évolutions de carrières au rabais... Les maux sont nombreux, et les conséquences fatales : une désaffection des enquêteurs au sein des services judiciaires, et une profonde perte de sens dans l'engagement quotidien.

Les tragiques et barbares attentats de ces dernières années ont fait émerger venant de nos gouvernants des discours volontaristes sur la lutte contre la délinquance. A l'issue de chaque événement dramatique, son annonce de projet de réforme, promettant des moyens supplémentaires et une véritable simplification procédurale pour les enquêteurs afin de rendre leur travail plus efficace.

**POURTANT, TOUS LES ESPOIRS GÉNÉRÉS ONT SYSTÉMATIQUEMENT ÉTÉ DÉÇUS.** Sempiternellement, les mois qui ont suivi les annonces velléitaires ont permis aux plus idéologues et angéliques de nos parlementaires de s'immiscer dans le débat, et d'annihiler toute possibilité d'évolution positive.

L'actuelle discussion du projet de loi de programmation 2018-2022 en est la preuve magistrale ; ce projet, qui à la base était notamment censé permettre de transcrire en droit commun des aspects de l'état d'urgence pour faciliter et améliorer l'efficacité du travail des policiers, a conduit, à l'initiative des sénateurs, plusieurs mois plus tard à l'introduction du principe de la présence de l'avocat lors des perquisitions en préliminaire.

Depuis 2015, les préconisations formulées par messieurs BEAUME et NATALI dans le cadre des chantiers de la Justice, prônant la présence et l'influence massives de l'avocat dans la phase pré-juridictionnelle, sont reprises par tous les lobbyistes des droits des voyous, et ce au détriment de ceux des victimes. Le postulat de ces hauts magistrats pour justifier leurs positions doctrinaires tiendrait au fait que la victime dispose déjà du soutien total et inconditionnel des policiers, en face duquel il est nécessaire d'apporter davantage de garanties pour la défense des mis en causes, afin d'assurer un procès équitable.

QUEL MENSONGE, RÉGULIÈREMENT RELAYÉ PAR DES IDÉOLOGUES ET/OU LOBBYISTES (ET ACCESSOIREMENT SOUVENT AVOCATS) SOI-DISANT REPRÉSENTANTS DE NOS CONCITOYENS! Les policiers, n'en déplaise à ces parangons de vertu, travaillent à charge et à décharge, et constituent le filtre le plus efficace pour distinguer le vrai du faux dans les faits portés à leur connaissance ou celle de l'autorité judiciaire.

Parce qu'il est nécessaire de repenser en totalité la procédure pénale, afin de la mettre en phase avec l'évolution de la société d'une part, et de redonner du sens et de l'efficacité à l'action policière d'autre part (dont le seul but est de protéger nos concitoyens et garantir le maintien du pacte républicain),

## SYNERGIE-OFFICIERS PROPOSE PLUSIEURS MESURES SEULES À MÊME DE RÉPONDRE AUX OBJECTIFS CITÉS :

- ✓ Une oralisation massive des actes constituant la procédure, comprenant l'enregistrement vidéo notamment des constatations, des auditions, des perquisitions...
- ✓ Des rapports thématiques, compilant la synthèse des opérations d'une même famille réalisées au moment de la période de privation de liberté (fouilles, perquisitions, exploitation de données ou objets saisis / auditions, confrontations / tapissages, reconstitutions / avis liés aux droits de la GAV et leur mise en œuvre / résultats biologiques et techniques...), avec horodatage des moments où surviennent les éventuels éléments incriminants ou discriminants rapportés
- ✓ La mise en œuvre simplifiée et élargie de techniques spéciales d'enquête, afin notamment d'opérer plus rapidement une éventuelle levée de doute sur la nature des activités d'individus suspects

- ✓ Davantage de procédures simplifiées, avec le développement d'une autonomie pour les enquêteurs dans la décision de mise en œuvre d'amendes forfaitaires, pour les soulager du « petit judiciaire » et leur permettre de recentrer leur activité sur les faits les plus pénibles affectant nos concitoyens,
- ✓ La possibilité donnée aux enquêteurs de mettre en œuvre d'emblée une garde à vue de 48 heures, afin de bénéficier du temps nécessaire à la réalisation de tous les actes nécessaires à la manifestation de la vérité.

L'ÉVOLUTION RÉCLAMÉE PAR LA JUSTICE, QUI PASSE PAR UNE VRAIE DÉMATÉRIALISATION AVEC UNE TRANSMISSION DIRECTE NUMÉRIQUE, REND PLUS QUE JAMAIS LÉGITIME NOTRE VŒU D'ORALITÉ DES ACTES. Il sera demain tout aussi simple qu'intuitif d'intégrer des fichiers audio et vidéos à nos transmissions périodiques ou ponctuelles. Et leur exploitation ne représentera aucune charge supplémentaire pour les magistrats, au contraire !

IL EST TEMPS DE METTRE EN CONFORMITÉ LES BESOINS ET LES ACTES. Tout observateur lucide et objectif de l'évolution de la situation ne peut aboutir à un autre constat que celui de l'urgence de réformer notre procédure pénale. L'angélisme et les bons sentiments, qui bien souvent ne sont que des prétextes pour dissimuler des considérations clientélistes, ne peuvent continuer à prédominer alors que notre société est en danger et que la filière judiciaire implose.

IL EST URGENT DE VOIR LES PROPOSITIONS QUE NOUS PORTONS ADOPTÉES, ET NOUS AVONS POUR CELA BESOIN DE TOUT VOTRE SOUTIEN POUR PESER ENCORE DAVANTAGE EN CE SENS!

